

ANNEE 2020, ANNEE DE GAULLE !

130^{ème} anniversaire de sa naissance- 80 ans de l'Appel du 18 juin 1940 – 50^{ème} anniversaire de sa disparition



Concours « Lancez votre Appel du 18 juin » REGLEMENT

Le concours scolaire intitulé « *Lancez votre Appel du 18 juin* » est organisé par l'Office national des Anciens Combattants et Victime de Guerre (ONACVG) du Maroc en partenariat avec le Consulat général de France à Casablanca, l'Institut français de Casablanca, le service de coopération et d'action culturelle et l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

1 - Objet du concours

Le concours a pour objet de transmettre aux plus jeunes, la mémoire des combattants de la seconde guerre mondiale et plus particulièrement l'engagement du général de Gaulle.

80 ans plus tard, le général de Gaulle est incontestablement une des figures historiques contemporaines françaises les plus connues.

L'appel à projets proposé est l'occasion de s'intéresser à l'engagement militaire de Charles de Gaulle et aux étapes qui l'ont amené à se dresser le 18 juin 1940 comme un recours contre l'armistice en rupture avec la tradition d'obéissance de l'armée française sous la III^{ème} République. Il y a donc une dimension de soldat, de penseur et stratège militaire et enfin de transformation en personnalité politique qui dira non à l'armistice.

Le travail sélectionné et primé sera présenté au cours d'une cérémonie organisée le 11 novembre 2020.

2 - Sujet du concours

Le monde d'aujourd'hui est confronté à de nouvelles, menaces plus complexes et plus sophistiquées. En effet, les crises sont extrêmement variables dans leur forme et leur intensité.

Une cause vous tient particulièrement à cœur et vous souhaitez appeler l'attention de tous sur cette problématique.

Vous choisissez alors de lancer votre appel pour défendre vos valeurs et démontrer votre engagement.

Le document devra être rédigé en français sur une feuille recto. Il pourra être lu lors d'une retransmission radio.

Charte graphique à respecter :

- Marge : haut et bas = 2,5 cm
- Marge : Gauche/droite = 2 cm
- Caractère Times New Roman = 12
- Interligne simple

« A mesure que s'envolaient les mots irrévocables, je sentais en moi-même se terminer une vie, celle que j'avais menée dans le cadre d'une France solide et d'une indivisible armée. A quarante neuf-ans, j'entrais dans l'aventure, comme un homme que le destin jetait hors de toutes les séries. »

Charles de Gaulle Mémoires de guerre,
tome 1, L'Appel

3 - Historique de l'Appel du 18 juin

Le 18 juin 1940, alors que la France a été envahie par les troupes allemandes et que le maréchal Pétain s'apprête à signer l'armistice, un général français appelle à poursuivre le combat.

Sur les ondes de la BBC, Charles de Gaulle prononce un appel qui marquera la naissance de la Résistance à l'Allemagne nazie.

Grâce à l'appui de Winston Churchill, le général de Gaulle est autorisé à intervenir sur les ondes de la radio britannique, la BBC. Le 18 juin au soir, il s'adresse à la population française et lance un appel à poursuivre le combat, aujourd'hui considéré comme l'acte fondateur de la France Libre. Ce premier appel bénéficie d'une faible audience en métropole et peu de journaux retranscrivent les paroles d'un général dont le visage reste inconnu du public.

Le général de Gaulle réitère son appel à plusieurs reprises en juin 1940 et constitue avec le soutien des Britanniques, une organisation de résistance extérieure, la France Libre. Dès l'été 1940, des milliers de volontaires rejoignent les rangs des Forces Françaises Libres, qui poursuivent le combat contre le nazisme aux côtés des Alliés.

4 - Modalités de participation

- Ce concours est ouvert aux élèves de collège et de lycée, affiliés à l'AEFE.
- Les classes participantes doivent s'inscrire auprès du service de l'ONACVG du Maroc (Voir fiche d'inscription).
- La participation peut être également faite à titre individuel auprès du service de l'ONACVG du Maroc (Voir fiche d'inscription).
- Toute participation est à but non lucratif.
- Les classes participantes autorisent l'utilisation, totale ou partielle, de leur travail par l'ONACVG et ses partenaires (dans le cadre des dispositions du code de la propriété intellectuelle, notamment les articles L 122-1, 3, 5 et 7). Les participants conservent les droits moraux attachés à leurs travaux et les noms des établissements avec indication de la classe concernée seront systématiquement mentionnés lors d'éventuelles publications.
- Dans le cadre du droit à la protection de l'image (dans le cadre des dispositions du code de la propriété intellectuelle, notamment le 1er alinéa de l'article 9) les enseignants des classes participantes veilleront à obtenir auprès des parents ou des représentants légaux des élèves concernés leur autorisation à la publication des films, enregistrements ou photographies représentant leurs enfants en cas d'édition sur les supports de communication des partenaires du concours. L'ONACVG s'engage, conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, à ce que la publication et la diffusion de l'image des élèves ainsi que les commentaires l'accompagnant ne portent pas atteinte à leur vie privée, à leur dignité et à leur réputation.

5 - Critères de sélection

a) Le jury, est composé de représentants des partenaires du concours.

Chaque production est examinée par le jury, dont les décisions ne peuvent donner lieu à aucun recours.

La liste des lauréats sera communiquée aux établissements de l'AEFE participants par les services de l'ONACVG

Les lauréats reçoivent leur prix lors de la cérémonie organisée le 11 novembre 2020, dans un lieu lui conférant un caractère solennel ; en présence des différents partenaires du concours.

b) *Le contenu de chaque travail présenté sera apprécié sur son originalité, la mobilisation des connaissances essentielles pour la compréhension du sujet abordé, la réflexion civique des candidats et l'émotion qu'il dégage. Seront également prises en compte la qualité de l'orthographe et de la grammaire ainsi que la syntaxe.*

Le concours privilégie le travail original des élèves.

Un document annexe, présentant la démarche pédagogique du professeur, devra accompagner la production finale réalisée par la classe.

6 - Calendrier

- *Date de lancement du concours : le 15 mars 2020 pour les collèges et la rentrée 2020 pour les lycées*
- *Date de limite d'inscription : 15/05/2020 pour les collèges et 15/10/2020 pour les lycées*
- *Date limite d'envoi des travaux originaux aux services de l'ONACVG : Fin juin 2020 pour les collèges et fin octobre 2020 pour les lycées*
- *Réunion du jury : Novembre 2020*
- *Annonce des résultats nationaux : Novembre 2020*
- *Remise des prix collèges et lycées : 11 novembre 2020.*

7 - Dépôt du règlement

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'Organisateur. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au jeu concours, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification.

Le présent règlement est exclusivement régi par la loi française et tous les litiges relatifs à la validité ou à l'interprétation du présent règlement ou à l'exécution du concours seront soumis à la compétence des tribunaux de Paris.

« Soyons fermes purs et fidèles ; au bout de nos peines, il y a la plus grande gloire du monde, celle des hommes qui n'ont pas cédé ».

Charles de Gaulle